

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 27/04/2026  
date de convocation : 20/04/2026

n° de délibération : DE2026 - 29

nombre de conseillers en exercice : 11  
présents : 9  
suffrages exprimés : 11 (pour-9, contre-0)  
abstention : 2

objet de la délibération :  
**Budget Primitif Annexe « Eau -  
Assainissement » : vote du budget 2026**

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice VIDAL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BOUDON Edith		pouvoir à NOUET Lionel	
BRÉMOND Martine	X		
DE ALBUQUERQUE Elodie	X		X
ETTON Catherine	X		
FAUCOMPRÉ Stéphane	X		
LUSSON Jean-Jacques	X		
NOUET Lionel	X		
PALMIER Yannick	X		
VALARIER Valérie		pouvoir à VIELLEDENT Luc	
VIDAL Fabrice	X		
VIELLEDENT Luc	X		

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le Budget Primitif Annexe 2026 « Eau - assainissement »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

APPROUVE et VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

↳ section d'exploitation ..... 150 600.00 €

↳ section d'investissement ..... 144 750.00 €

Le secrétaire de séance,  
Elodie DE ALBUQUERQUE



Le Maire,  
Fabrice VIDAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)